

La France, un des principaux commanditaires du génocide des Tutsi

Jacques Morel

Commémoration à Rouen, 13 avril 2013, v1

En ce 19^e anniversaire du génocide des Tutsi, il serait inconvenant de ma part d'adresser des condoléances aux Rwandais. Je suis citoyen français. Avant d'adresser des paroles de compassion aux rescapés du génocide, je dois en tant que Français commencer par reconnaître mon implication dans ce génocide : Pour ma part, j'avoue que j'ai voté deux fois Mitterrand.

Vous avez remarqué le silence officiel et dans les médias à propos de l'anniversaire qui vous réunit ici. C'est à croire que pour les Français il est bien plus grave de dissimuler au fisc 15 millions d'Euros que de massacrer un million de Tutsi.

Pourquoi donc ce silence en France à l'égard du génocide des Tutsi ? L'explication de ce silence est que la France y est impliquée, profondément impliquée. Elle est très liée aux auteurs du génocide. Ils vivent confortablement en France et n'ont eu jusqu'ici aucun procès.

Il apparaît même que la France serait un commanditaire du génocide, certes pas le seul, mais par rapport aux autres, elle se situe sur un plan géopolitique plus élevé. Elle paraît être le maître du jeu. Mais l'implication de la France dans le génocide des Tutsi est un secret d'Etat.

Quel but poursuivaient les dirigeants français au Rwanda ? Le but n'était pas spécifiquement d'exterminer les Tutsi. Il était de prendre le contrôle des anciennes colonies belges, du riche Zaïre en particulier. Souvenez-vous de l'expédition sur Kolwezi en 1978.

Au Rwanda et au Burundi, qui sont des portes d'accès aux richesses minières du Congo ex-Zaïre, le moyen privilégié a été d'installer une coopération militaire puis d'utiliser les conflits ethniques pour s'imposer à la place des Belges. Les luttes inter-ethniques sont donc en quelque sorte bienvenues pour les Français. François Mitterrand, grand connaisseur de l'Afrique, expliquait ainsi ces luttes interethniques à son fils Jean-Christophe : « *Dans cette région des Grands Lacs les massacres sont devenus la norme. Dans ce type de conflit ne cherche pas les bons et les méchants, il n'existe que des tueurs potentiels.* »¹ Dans ces paroles exprimées en privé, vous mesurez le cynisme de ce grand homme de gauche qu'était François Mitterrand.

1. Jean-Christophe Mitterrand, *Mémoire meurtrie*, Plon, 2001, p. 154.

Connivence idéologique avec les auteurs du génocide

L'idéologie qui a conduit au génocide des Tutsi provient essentiellement des missionnaires catholiques et des Belges. Pour prendre le contrôle d'une population il faut la diviser. Ainsi les Européens ont défini trois races, Hutu, Tutsi, Twa.

Ces théories proviennent en partie du Français de Gobineau, le père du racisme moderne, avec sa notion de Chamites, ces descendants de Cham, le fils maudit par Noë, ces nègres qu'une goutte de sang blanc promet au rang de race supérieure. Elles sont à l'origine de la légende des Hamites, ces féodaux Tutsi, ces nègres-blancs venus d'Ethiopie au Rwanda pour réduire les Hutu en esclavage.

Cette théorie a été diffusée au Rwanda par les Pères blancs, ordre missionnaire très français fondé par Mgr Lavigerie.

Les dirigeants français ont adhéré à cette légende devenue vérité historique. Ils ont choisi de soutenir les « républicains hutu » contre les « féodaux tutsi » dès l'indépendance en 1962.

Ils savent bien que le fondement de cette république est la prétendue « *Révolution sociale* » de 1959 et ses pogroms qui ont provoqué la mort ou l'exil de nombreux Tutsi et maintenu dans un statut d'infériorité ceux qui sont restés.

Ces pogroms ont été un véritable petit génocide comme l'expliquait un enseignant suisse, M. Vuillemin dans le journal *Le Monde* du 4 février 1964 :

Au cours des événements de décembre, motivés officiellement par l'incursion d'un petit groupe tutsi en provenance du Burundi et qui n'eut aucune suite, on procéda, dans tous les centres, à l'arrestation systématique de tous les Tutsi évolués ; on les entassait dans des prisons où ils étaient frappés, pressés, laissés sans nourriture. À Ciangugu, on chargeait 80 Tutsi sur des camions et on les fusillait dans la forêt de Congo-Will après les avoir poussés dans un ravin. Si ces faits représentent une élimination de suspects (tout Tutsi évolué étant suspect) au mépris des garanties judiciaires les plus élémentaires, la répression exercée dans la préfecture de Gikongoro constitue, elle, un véritable génocide. Excitées par le préfet, les bourgmestres et les commissaires du Parmehutu, des bandes de tueurs exterminèrent systématiquement, du 24 au 28 décembre, les Tutsis. Dans la plupart des cas, les femmes et les enfants ont été également assommés à coups de massue ou percés de lances. Les victimes sont le plus souvent jetées dans la rivière après avoir été déshabillées.²

Donc dès 1964, le fondement génocidaire de la République hutu du Rwanda était connu en France. Qu'on ne nous raconte pas que rien n'annonçait le génocide d'avril 1994.

2. *L'extermination des Tutsis*, Le Monde, 4 février 1964. <http://www.francegenocidetutsi.org/LM4-02-1964.jpg> <http://www.francegenocidetutsi.org/Vuillemin.pdf>

Les dirigeants français sont de plus convaincus de l'idée de peuple majoritaire « Rubanda nyamwinshi » qui veut que l'appartenance ethnique détermine le choix politique. Ainsi François Mitterrand rappelle que : « *le Rwanda, comme le Burundi, est essentiellement peuplé de Hutus. La majorité des habitants a donc soutenu naturellement le gouvernement du président Habyarimana.* »³

L'attaque du Front patriotique rwandais (FPR) d'octobre 1990 ne peut être considérée indépendamment du génocide commencé en 1959. Ce sont des exilés chassés de leur pays qui veulent y retourner et se le sont vus interdire, car Habyarimana leur répondait que « *le Rwanda est déjà surpeuplé* ».

La France intervient aussitôt à la demande du président rwandais en envoyant des troupes « pour la protection de nos ressortissants ». C'est un prétexte bien commode.

Cette attaque d'octobre 1990 apparaît aux dirigeants français comme une nouvelle tentative des Tutsi pour revenir sur cette « *révolution* » de 1959 qui les a chassés. Dès lors, l'ennemi de la France au Rwanda est le Tutsi, comme le montrent les notes du chef d'état-major particulier au Président de la République, l'amiral Lanxade, parlant d'« *agresseur ougando-tutsi* », de « *forces tutsies* »,⁴ de nouvelle « *offensive ougando-tutsie* »⁵ au lieu de parler de FPR ou de rebelles. Écrivant que ces « *envahisseurs tutsis, [...], méconnaissant les réalités rwandaises, rétabliraient probablement au Nord-Est le régime honni du premier royaume tutsi qui s'y est jadis installé* », le colonel Galinié, attaché militaire, ne laisse planer aucun doute sur l'adhésion des autorités françaises à ce Credo qui constitue l'idéologie des auteurs du génocide.⁶

Les Français admettent que le traitement réservé à l'ennemi soit la mort. En effet, les Forces armées rwandaises ne font en général pas de prisonnier. « *À ma connaissance, écrit le général Tauzin, il n'y a jamais eu un seul prisonnier dans cette guerre, ni d'un côté ni de l'autre.* »⁷ Il s'agissait d'une « *guerre totale et très cruelle* », dit le général Quesnot.⁸

3. Déclaration de François Mitterrand au Conseil des ministres, 22 juin 1994. <http://www.francegenocidetutsi.org/ConseilDesMinistres22juin1994.pdf>

4. L'amiral [Lanxade], chef de l'état-major particulier, *Note à l'attention de Monsieur le Président de la République* (sous couvert de Monsieur le Secrétaire général), 11 octobre 1990, Objet : Rwanda - Situation. <http://www.francegenocidetutsi.org/Lanxade19901011.pdf>

5. L'amiral [Lanxade], chef de l'état-major particulier, *Note à l'attention de Monsieur le Président de la République* (sous couvert de Monsieur le secrétaire général), 3 février 1991, Objet : RWANDA. Nouvelle offensive ougando-tutsie. Note manuscrite : "Oui - FM". <http://www.francegenocidetutsi.org/Lanxade3fevrier1991.pdf>

6. Extrait du message de l'attaché de Défense à Kigali, 24 octobre 1990, TERTIO : APPRÉCIATION DE LA SITUATION POLITIQUE. Cf. *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994* [6, Tome II, Annexes, p. 134]. <http://www.francegenocidetutsi.org/Galinie24oct1990.pdf>

7. Didier Tauzin [7, p. 167]; René Galinié, cf. *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994* [6, Tome III, Auditions, Vol. 1, p. 228]; Michel Robardey, cf. P. Péan [5, p. 198]; Étienne Joubert, cf. B. Lugan [4, p. 130].

8. *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994* [6, Tome III, Auditions, Vol. 1, p. 341]. <http://www.francegenocidetutsi.org/AuditionQuesnot19mai1998.pdf#page=4>

Grâce aux massacres, la France supplante la Belgique

Devant les massacres des Tutsi de l'intérieur, organisés en octobre 1990 par le régime d'Habyarimana, à Kibilira, dans le Mutara au nord-est, devant la rafle de 10 000 Tutsi, les Belges sont scandalisés et retirent les soldats qu'ils avaient envoyés. La France dirigée par un gouvernement socialiste, juge plus utile de fermer les yeux. Donc, grâce à ces massacres, la Belgique part, la France reste et supplante l'ancienne puissance coloniale.

La France est informée de l'intention du génocide

À l'abri de la caution militaire et morale française, le régime rwandais renoue avec la guerre raciale et les pratiques génocidaires des années 60.⁹ Dès octobre 1990, les dirigeants français sont informés du projet d'élimination totale des Tutsi. L'ambassadeur Georges Martres rapporte que « *le colonel Serubuga chef d'état-major adjoint de l'armée rwandaise, s'était réjoui de l'attaque du FPR, qui servirait de justification aux massacres des Tutsis.* »¹⁰

La France s'engage dans une guerre totale contre un ennemi défini ethniquement ou racialement. C'est ce qu'on appelle un génocide.

Sans le soutien militaire français il n'y aurait pas eu de génocide

L'armée française sauve plusieurs fois, en 1990, 1992, 1993, le régime Habyarimana dont l'armée se débandait devant les offensives du FPR.¹¹ Si elle n'était pas intervenue, la dictature raciste d'Habyarimana aurait été renversée, il n'y aurait pas eu de génocide.

Une commission internationale d'enquête sur les violations des Droits de l'homme au Rwanda, confirmée par le rapporteur de la Commission des Droits de l'homme de l'ONU, fait savoir en 1993 que des actes à caractère génocidaire avaient été commis par le régime contre les Tutsi. François Mitterrand n'en tient aucun compte.

La France veut transformer ses soldats en Casques bleus

Face à l'échec militaire de l'armée rwandaise de février 1993, François Mitterrand propose d'envoyer une force de l'ONU pour faire « interposition » entre le FPR et les FAR. « *Nos soldats peuvent se transformer en soldats des Nations Unies* », dit-il en mars 1993.¹² En octobre la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR) est créée.

9. Voir *L'Appel à la conscience des Bahutu*, suivi des *Dix Commandements*, Kangura N°6, Décembre 1990, p. 8. <http://www.francegenocidetutsi.org/AppelConscienceBahutu10CommandementsKangura6Decembre1990p6-8.pdf>

10. Audition de Georges Martres, 22 avril 1998, *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994* [6, Tome III, Auditions, Vol. 1, p. 119].

11. Le colonel Tauzin qui commande l'opération Birunga déclenchée le 21 février 1993 se targue d'avoir sauvé une armée en déroute. Cf. D. Tauzin [7, pp. 70, 78].

12. Conseil restreint, mercredi 3 mars 1993. <http://www.francegenocidetutsi.org/ConseilRestreint3mars1993.pdf>

L'organisation de l'autodéfense populaire

Les militaires français encouragent l'organisation de l'« autodéfense populaire » et la formation militaire des milices. Ils les voient comme une sorte de force de dissuasion par la machette, un ultime recours en cas de déroute militaire. Du côté des militaires rwandais cette autodéfense vise même à ne laisser aucun Tutsi vivant en cas de défaite. Ainsi le colonel Nsengiyumva, très proche des Français, rapporte en 1992 cette phrase prémonitoire : Certains disent « *qu'ils vont déjà préparer leur fuite avant l'arrivée des Inkotanyi, tout en ajoutant qu'avant de fuir, ils vont massacrer les Tutsi.* »¹³ Dès 1992, le plan du génocide est en marche.

La France incite à la création du Hutu Power, base politique du génocide

Marcel Debarge, ministre de la Coopération, est envoyé à Kigali en février 1993 pour appeler à un « front commun » des Hutu contre l'ennemi tutsi.¹⁴ Ce front devient le Hutu Power qui réunit les partisans de Habyarimana et les nostalgiques de son prédécesseur Kayibanda sur une base anti-tutsi. L'assassinat le 21 octobre 1993 du président burundais Ndadaye précipite la cristallisation de ce Hutu Power.

La France sabote les accords d'Arusha

Depuis mars 1991, la France ne respecte pas les accords de cessez-le-feu. Après la signature des Accords d'Arusha en août 1993, le FPR s'oppose à la participation de soldats français à la force de l'ONU pour le maintien de la paix (MINUAR). La Belgique fournit des Casques bleus. Les militaires français sont obligés de partir. Donc, la France part, la Belgique revient. Ce départ est insupportable pour les militaires français qui se voient perdre le Rwanda, comme ils ont perdu l'Indochine et l'Algérie.¹⁵

À ce moment-là, fin 1993, s'opère le basculement. Secrètement, certains à Paris décident d'empêcher la mise en application des Accords de paix d'Arusha. Ces accords permettaient à l'ennemi, le FPR, d'obtenir cinq portefeuilles au gouvernement et une large place dans la nouvelle armée.

13. Anatole Nsengiyumva, Note au Chef EM AR, 27 juillet 1992, Objet : État d'esprit des militaires et de la population civile. Source : The Linda Melvern Rwanda Genocide archive, TPIR, Case ICTR-98-41-T Exh. P.21 (a). <http://www.francegenocidetutsi.org/Nsengiyumva27juillet1992EtatDesprit.pdf>

14. Dominique Pin, Note à l'attention de Monsieur le Président de la République. Objet : Rwanda. Mission de M. Debarge, 2 mars 1993. <http://www.francegenocidetutsi.org/Pin2mars1993.pdf>

15. D. Tauzin [7, p. 84].

La France est impliquée dans l'attentat contre Habyarimana

Habyarimana est lâché par la France. l'ambassadeur Martres l'avait laissé pressentir. En mars 1993, il le jugeait, « *usé et ayant tout raté* ». ¹⁶ Peu avant, Pierre Joxe, ministre de la Défense, le voyait « *largement responsable du fiasco actuel* » ¹⁷ et Marcel Debarge le disait « *à bout de souffle* ». ¹⁸

Le 6 avril 1994 à Dar es-Saalam, Habyarimana accepte enfin de mettre en place les institutions prévues par les accords de paix, sans que le parti extrémiste CDR obtienne le siège qu'il réclamait. À son retour à Kigali son avion offert par la France et piloté par 3 Français est abattu. On ne sait pas encore si les missiles utilisés étaient français.

L'attentat du 6 avril 1994 a été organisé par des militaires rwandais opposés à ces accords de paix. L'aveu en est fait le 13 juin. Au micro de la RTL Kantano Habimana déclare :

« *Le MRND a donné son militant suprême comme Dieu a donné en offrande son fils Jésus qui est mort sur la croix pour le salut de tous les pêcheurs, de tous les hommes. Le général-major est mort le 6 avril à 20 h 30 du soir, et son sang a sauvé tous les Rwandais qui étaient voués à la mort et qui devaient être tués par les inkotanyi après cette opération de prise du pouvoir. Cet homme donc qui était un éminent militant du MRND, le MRND a accepté de le sacrifier pour que son sang sauve un grand nombre de Rwandais qui devaient périr avec la prise du pouvoir par les inkotanyi.* » ¹⁹

En quelque sorte, la réconciliation entre Hutu du Nord et du Sud s'est faite par le sacrifice d'Habyarimana, offert par le MRND, comme Dieu a sacrifié son fils Jésus sur la croix.

Jean Birara désigne les auteurs du coup d'État. Ce sont des officiers mis à la retraite par Habyarimana : le colonel Serubuga Laurent, le colonel Buregeya, le colonel Rwagafilita et le colonel Bagosora, qui lui est l'organisateur. ²⁰ L'imputation de l'attentat à des militaires rwandais se reporte automatiquement sur la France, puisque l'armée rwandaise est en fait commandée par des conseillers militaires français.

C'est l'architecte du génocide, le colonel Bagosora lui-même qui dit au juge Bruguière combien il était proche du lieutenant-colonel Maurin : « *Vous savez, la France, nous avons une coopération à ce moment-là, il y avait à Kigali ce qu'on appelait une mission d'aide militaire. Et là je vous parle d'un officier qui*

16. Georges Martres, TD Kigali, 11 mars 1993, *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994* [6, Tome II, Annexes, pp. 217-218]. <http://www.francegenocidetutsi.org/Martres11mars1993CDRruptureHabyarimana.pdf>

17. Le ministre de la Défense, *Note pour le Président de la République*, 006816, 26 février 1993. Objet : Rwanda. <http://www.francegenocidetutsi.org/Joxe26fev1993.pdf>

18. Conseil restreint, mercredi 3 mars 1993. <http://www.francegenocidetutsi.org/ConseilRestreint3mars1993.pdf>

19. Kantano Habimana, RTL, 13 juin 1994. Cf. J.-P. Chrétien (dir.), *Les médias du génocide* [1, p. 326]. Les inkotanyi désignent le FPR et par extension les Tutsi.

20. Voir le rapport Mutsinzi, le témoignage de Jean Birara, ... <http://www.francegenocidetutsi.org/Birara26mai1994.pdf>

*fut conseiller – longtemps conseiller – à l’état-major de l’armée rwandaise, qui s’appelait le lieutenant-colonel Morin, Morin, Morin. Je parle de Morin parce que même dans la nuit du 6 au 7 il est passé là, à l’état-major de l’armée, et nous avions la coopération très serrée au point que, eux, ils pouvaient entrer n’importe où, n’importe quand, quand ils voulaient. Quand ils voulaient, ils pouvaient venir s’informer ici, s’informer là-bas, nous étions des... disons des camarades – des camarades. »*²¹

Paris ne pouvait qu’être informé de la préparation de ce coup d’État par ses conseillers militaires et les contacts des diplomates avec les extrémistes. De plus, les Français écoutaient toutes les communications, comme le général Quesnot le rapporte en 1997 : « *Nous avons intercepté une communication téléphonique qui partait d’Arusha*²² *et annonçant le décollage du Président. Ce coup de téléphone n’est pas arrivé à la Présidence mais au bataillon de Kagamé mis en place près de l’aéroport pour protéger les minorités tutsi, en application des Accords d’Arusha.* »²³

Des Français sont probablement impliqués dans l’attentat contre l’avion du président, le 6 avril 1994. Des militaires français se précipitent au lieu du crash et prélèvent la boîte noire de l’avion et les débris de missiles dont on n’aura plus aucune nouvelle. Les Casques bleus se voient interdire l’accès au lieu du crash.

Une heure après le crash, le commandant du bataillon paras-commando ordonne à ses hommes, en présence de militaires français, de venger la mort du président en massacrant les Tutsi.²⁴ Le génocide des Tutsi commence.

En novembre 2006, le juge Bruguière, chargé de l’enquête sur la mort des trois pilotes français de l’avion d’Habyarimana, accuse Paul Kagame d’avoir commandité cet attentat et donc d’être responsable du génocide.

En juin 2010, Abdul Ruzibiza, le témoin clé du juge Bruguière, se rétracte. Devant les juges Poux et Trévidic qui succèdent à Bruguière, il avoue qu’il n’était pas à Kigali au moment de l’attentat. Les juges se rendent au Rwanda en septembre 2010 avec des experts. Leur rapport, connu en 2011, situe le départ des missiles, des SAM 16, dans le camp militaire de Kanombe ou dans son voisinage immédiat à l’est. L’avion n’a donc pas pu être abattu par le FPR.

Les experts ne donnent pas de preuve que le missile était un SAM 16. C’est une affirmation des militaires français qui écrivent dans une fiche : « *Les auteurs de l’attentat ont utilisé des SA 16 de fabrication soviétique (d’après les débris de missiles retrouvés sur les lieux de l’attentat). Cette arme est en dotation dans*

21. Commission rogatoire internationale siégeant au TPIR, Interrogatoire de M. Théoneste Bagosora par le juge Jean-Louis Bruguière, 18 mai 2000, pp. 116–117. http://rwandadelaguerreaugenocide.fr/wp-content/uploads/2010/01/Annexe_53.pdf#page=181 <http://www.francegenocidetutsi.org/CommissionRogatoireBruguiereArusha18mai2000BagosoraMaurin.pdf>

22. Le général Quesnot se trompe. Le 6 avril au soir, l’avion du président décollait de Dar es-Salaam et non d’Arusha.

23. S. Cohen (dir.), *François Mitterrand et la sortie de la guerre froide*, Actes du colloque organisé en 1997 par le CERI (Centre d’études et de recherches internationales), Presses universitaires de France, 1998, pp. 288–291. <http://www.francegenocidetutsi.org/QuesnotSamyCohenMitterrandSortieGuerreFroideP288-291.pdf>

24. Rapport Mutsinzi d’enquête sur l’attentat du 6 avril 1994 [2, p. 73].

l'armée ougandaise et au FPR ». ²⁵ Mais où sont donc ces débris de missiles que les militaires français ont pu examiner ?

Les experts ont écarté le missile Mistral parce que « *c'est en 1996 qu'arrive la première commande à l'export* ». Cette affirmation est fautive car un scandale a éclaté en 1989 avec l'affaire de la livraison de missiles Mistral au Congo-Brazzaville. Une note du Pentagone reprise par l'ONU affirme que l'armée rwandaise disposait de 15 missiles Mistral le 6 avril 1994. ²⁶

Tout cela ne fait qu'augmenter la suspicion quant au rôle de la France dans l'attentat qui a permis de tuer les Tutsi parce qu'ils avaient tué Habyarimana, le Premier des Hutu.

8 avril : La France participe à la mise en place du gouvernement qui organise le génocide

Cet attentat n'est que la première phase d'un coup d'Etat dans lequel la France joue une part active. L'ambassadeur Marlaud ne protège pas le Premier ministre rwandais, Agathe Uwilingiyimana qui est assassinée à moins de 300 m de l'ambassade de France.

Les militaires français présents à Kigali n'empêchent pas les militaires rwandais de tirer sur les Casques bleus avec des automitrailleuses fournies par la France. 10 Casques-bleus belges sont lynchés à mort. Le plan prévoyait de tuer des Belges pour les forcer à quitter le Rwanda.

L'ambassadeur Marlaud rencontre le colonel Bagosora, le 7 dans l'après-midi. Il lui fait abandonner son projet de junte militaire que Bagosora n'avait pas réussi à imposer. Ils s'entendent sur la formation d'un gouvernement civil MRND et Hutu Power. ²⁷ Celui-ci est formé en un temps éclair, le 8 avril, pour camoufler le coup d'Etat. Sa constitution est en violation flagrante des accords de paix que la France prétendait soutenir. Le FPR devait y détenir 5 portefeuilles ministériels. Le but de l'attentat et des assassinats était donc bien d'empêcher l'application de ces accords de paix. Nul ne proteste, hormis le FPR.

L'état-major à Paris rédige le 8 avril l'ordre d'opération Amaryllis qui reconnaît que la garde présidentielle s'est lancée dans l'élimination systématique des Tutsi de Kigali. ²⁸ Que signifie l'élimination systématique des Tutsi, sinon le

25. Fiche en possession du Ministère de la Défense tendant à montrer que le FPR avec la complicité de l'Ouganda est responsable de l'attentat. Objet : Éléments tendant à montrer que le FPR avec la complicité du président ougandais MUSEWENI est responsable de l'attentat contre l'avion des présidents rwandais HABYARIMANA et burundais NTARYAMIRA le 6 avril 1994 à KIGALI. Cf. *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994*, Tome II, Annexes, p. 281. <http://www.francerwandagenocide.org/documents/FicheMinDefFPRresponsableAttentat.pdf>

26. Ex-FAR Equipment Summary as of 6 April 1994. Cf. DPKO Situation Centre, Daily "Information" Digest, Srl N° 363. Subject : Special Report Rwanda, p. 8. <http://www.francegenocidetutsi.org/LMRGA-DPKO1erSeptembre1994.pdf>

27. *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994* [6, Tome III, Auditions, Vol. 1, p. 296]. <http://www.francegenocidetutsi.org/AuditionMarlaud13mai1998.pdf#page=10>

28. Ordre d'opération Amaryllis, 8 avril 1994, déclassifié, *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994* [6, Annexes, p. 344]. <http://www.francegenocidetutsi.org/OrdreOpAmaryllis.pdf>

génocide des Tutsi ? Les dirigeants français savent donc le 8 avril que le génocide est commencé.

Ce jour-là se situe le nœud de la responsabilité française : les dirigeants français savent que le génocide vient de commencer et ils aident à la formation du gouvernement qui va organiser les massacres.

Les militaires français débarqués le 9 avril ne font rien pour faire cesser les massacres de Tutsi. Après avoir évacué les Européens et des extrémistes rwandais, les Français rembarquent le 13 avril.

Lors du Conseil restreint ce 13 avril à François Mitterrand qui demande « *les massacres vont s'étendre ?* », l'amiral Lanxade, chef d'état major des armées, répond « *ils sont déjà considérables. Mais maintenant ce sont les Tutsis qui massacreront les Hutus dans Kigali.* »²⁹

En faisant croire que ce sont les Tutsi qui massacrent les Hutu, la France encourage le massacre des Tutsi. Elle paralyse l'action de l'ONU, avec la connivence du secrétaire général Boutros-Ghali et de son représentant spécial au Rwanda, le camerounais Booh-Booh. Elle vote la diminution des effectifs des Casques bleus la MINUAR, le 21 avril, de sorte que les massacres se déroulent sans témoin.³⁰

Le ministre des Affaires étrangères du Gouvernement intérimaire rwandais et le principal idéologue de la CDR, Jean-Bosco Barayagwiza sont reçus à Paris le 27 avril, de même que deux colonels pour organiser l'approvisionnement en armes et munitions, ainsi que des opérations de secours au profit de l'armée rwandaise.

Le général Quesnot écrit le 3 mai à Mitterrand : « *Tous ces efforts [pour un cessez-le-feu] resteront vains si le F.P.R. remporte une victoire militaire sur le terrain et veut imposer la loi minoritaire du clan tutsi, ce qui aurait, par ailleurs, des répercussions sérieuses au Burundi. Or les forces gouvernementales rwandaïses sont à court de munitions et d'équipements militaires.* »³¹ Le 6 mai il lui écrit : « *Sur le terrain le FPR refuse tout cessez-le-feu et aura incessamment [sic] atteint ses buts de guerre : le contrôle de toute la partie est du Rwanda y compris la capitale afin d'assurer une continuité territoriale entre l'Ouganda, le Rwanda et le Burundi. Le Président Museveni et ses alliés auront ainsi constitué un "Tutsiland" avec l'aide anglo-saxonne [...]*

L'instabilité de la région (Rwanda, Burundi, Zaïre et Tanzanie) est assurée pour des années : les Hutus majoritaires (85 %) au Rwanda et au Burundi n'accepteront pas le contrôle tutsi.

Est-ce vraiment ce que nous voulons ? [...]

A défaut d'une stratégie directe dans la région qui peut apparaître politiquement difficile à mettre en œuvre, nous disposons des moyens et des relais d'une

29. Conseil restreint du 13 avril 1994. Secrétariat : Colonel Bentégeat. <http://www.francegenocidetutsi.org/ConseilRestreint13avril1994.pdf>

30. ONU, S/RES/912, 21 avril 1994. <http://www.francegenocidetutsi.org/94s912.pdf> 3368^e séance du Conseil de sécurité, 21 avril 1994, S/PV.3368, p. 6. <http://www.francegenocidetutsi.org/spv3368-1994.pdf>

31. Note du général Quesnot à l'attention de Monsieur le Président de la République. Objet : Votre entretien avec le Premier ministre le mercredi 4 mai 1994, 3 mai 1994. <http://www.francegenocidetutsi.org/Quesnot3mai1994.pdf>

*stratégie indirecte qui pourraient rétablir un certain équilibre. »*³²

Secrètement, Paris envoie des armes, des militaires et des mercenaires au Rwanda.

La France sauve les assassins

Le 22 mai après la chute du camp de Kanombe et de l'aéroport de Kigali, le président intérimaire Sindikubwabo, celui qui a déclenché les massacres de la région de Butare, remercie dans une lettre François Mitterrand de son aide « *jusqu'à ce jour* » et lui lance un appel au secours.³³

Le 15 juin, après presque trois mois de massacres, la France éprouve soudain le besoin d'intervenir militairement et réussit à obtenir pour une mission « strictement humanitaire » un mandat de l'ONU sous chapitre VII, le 22 juin.³⁴ Il s'agit en fait de répondre aux appels à l'aide des auteurs du génocide qui sont mis en déroute par le FPR.

La France revient donc au Rwanda. Le projet initial est d'empêcher la prise de Kigali.³⁵ Mais la France en sera empêchée. L'objectif devient alors de conserver un réduit hutu et de forcer le FPR à la table de négociations.

Décidés à arrêter l'offensive du FPR, les Français encouragent la lutte contre les infiltrés. Pendant quatre jours ils assistent à l'élimination des derniers survivants tutsi de Bisesero. C'est l'intervention de journalistes qui les oblige à les « secourir » le 30 juin.

Suite à la prise de Kigali et de Butare, et peut-être bien aux conditions de libération de militaires français fait prisonniers par le FPR, la France est contrainte de limiter la zone qu'elle contrôle au Sud-Ouest. Elle y crée une « Zone humanitaire sûre » sans avoir de mandat du Conseil de sécurité. Cette zone permet aux troupes françaises de protéger le repli des forces génocidaires et du gouvernement intérimaire.

Le génocide se poursuit dans la zone Turquoise

Le 4 juillet, les Français de l'opération Turquoise font cause commune avec les assassins pour faire barrage au FPR à Gikongoro. Ils affichent leur cynisme

32. Note du général Quesnot à l'attention de Monsieur le Président de la République. Objet : Entretien avec le chef de l'État intérimaire du Rwanda, 6 mai 1994. <http://www.francegenocidetutsi.org/Quesnot6mai1994StrategieIndirecte.pdf>

33. Dr Théodore Sindikubwabo, Président de la République à Son Excellence Monsieur François Mitterrand, Kigali le 22 mai 1994. Lettre transmise par le général Quesnot à l'attention de Monsieur le Président de la République. Objet : Correspondance du docteur Théodore Sindikubwabo, Président par intérim du Rwanda, 24 mai 1994. Note manuscrite : « *Signalé/HV* ». <http://www.francegenocidetutsi.org/SindikubwaboMitterrand22mai1994.pdf> Le fac-simile d'une lettre datée de juin 1992 du Président du Conseil National de développement signée Sindikubwabo permet d'authentifier sa signature. <http://www.francegenocidetutsi.org/Sindikubwabo20Juin1992.pdf>

34. ONU, S/RES/929 (1994) <http://www.francegenocidetutsi.org/94s929.pdf>

35. Au conseil restreint du 15 juin, François Mitterrand évoque 2 ou 3 sites, hôpitaux ou écoles à Kigali qui seraient à protéger. <http://www.francegenocidetutsi.org/ConseilRestreint15juin1994.pdf>

en installant leur camp dans l'école de Murambi, à côté des fosses communes, d'où suinte le sang des Tutsi victimes du massacre du 21 avril.

Dans la zone Turquoise, le génocide se poursuit. Sur instruction de Paris, il n'y aura pas de désarmement des forces gouvernementales, y compris les milices.³⁶

De même, il n'y aura pas d'arrestations de présumés coupables, car cela « *ne relève pas du mandat qui nous a été donné* », dit le Quai d'Orsay.³⁷

Alors que le génocide est reconnu le 28 juin par la commission des Droits de l'homme de l'ONU, un ordre est donné de ne pas arrêter les membres du gouvernement intérimaire.³⁸ Le colonel Hogard organise l'exfiltration au Zaïre des membres de ce gouvernement, alors que leur responsabilité dans les massacres est devenue publique.

Les rares criminels qui sont arrêtés sont libérés au départ de Turquoise. Aucun ne sera remis aux Casques bleus de l'ONU, comme l'y obligeait l'article VI de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide.

Éliminer les Tutsi pour défendre la démocratie

L'armée française ignore le crime de génocide. Dans la pure tradition coloniale, il était normal d'éliminer ceux qui s'opposent à la France ainsi que le disait le lieutenant-colonel de Montagnac en 1843 : « *Anéantir tout ce qui ne rampera pas à nos pieds comme des chiens* »³⁹ Cette règle a été appliquée aux Tutsi que les militaires et dirigeants politiques français ont identifié au FPR, formé par ceux qui ont refusé de ramper.

À partir de 1990, les textes que j'ai cités montrent que les Tutsi en tant que tels sont considérés comme les ennemis de la France. À la veille de l'opération Turquoise, François Mitterrand le confirme en laissant entendre avec le plus parfait cynisme, que les Tutsi sont les ennemis de la démocratie : « *Si ce pays devait passer sous la domination tutsie, ethnie très minoritaire, qui trouve sa base en Ouganda où certains sont favorables à la création d'un "Tutsiland", englobant non seulement ce dernier pays mais aussi le Rwanda et le Burundi, il est certain que le processus de démocratisation serait interrompu.* »⁴⁰ À l'entendre, l'élimination des Tutsi a donc été nécessaire pour défendre la démocratie.

Ce Mitterrand a atteint le comble de la perversion. Vous ne me pardonnerez jamais d'avoir voté deux fois pour Mitterrand.

36. Note du général Quesnot et de Bruno Delaye à l'attention de Monsieur le Président de la République, 4 juillet 1994. Objet : Rwanda : Comité restreint du 4 juillet 1994. C'est nous qui mettons en gras. <http://www.francegenocidetutsi.org/QuesnotDelaye4juillet1994.pdf>

37. Note du Quai d'Orsay en date du 7 juillet 1994, *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994* [6, Tome II, Annexes, p. 447]. <http://www.francegenocidetutsi.org/MinAffEtDAM7juillet1994.pdf#page=2>

38. Dépêche Reuters du 15 juillet 1994 surchargée par Hubert Védrine. <http://www.francegenocidetutsi.org/Reuter15juillet1994.pdf>

39. Lieutenant-colonel de Montagnac, *Lettres d'un soldat*, Plon Paris, 1885, réédité par Christian Destremeau, 1998, p. 153.

40. Déclaration de François Mitterrand au Conseil des ministres, 22 juin 1994. <http://www.francegenocidetutsi.org/ConseilDesMinistres22juin1994.pdf#page=4>

Références

- [1] Jean-Pierre CHRÉTIEN, Jean-François DUPAQUIER, Marcel KABANDA et Joseph NGARAMBE : *Rwanda : Les médias du génocide*. Karthala, 1995.
- [2] COMITÉ INDÉPENDANT D'EXPERTS CHARGÉ DE L'ENQUÊTE SUR LE CRASH DU 06/04/1994 DE L'AVION FALCON 50 IMMATRICULÉ N° 9XR-NN : *Rapport d'enquête sur les causes, les circonstances et les responsabilités de l'attentat du 06/04/1994 contre l'avion présidentiel rwandais Falcon 50 N° 9XR-NN*. République du Rwanda, 20 avril 2009. <http://mutsinzireport.com/>.
- [3] Alison Des FORGES : *Aucun témoin ne doit survivre. Le génocide au Rwanda*. Karthala, Human Rights Watch, Fédération internationale des Droits de l'homme, avril 1999. Traduction de *Leave None to Tell the Story*.
- [4] Bernard LUGAN : *François Mitterrand, l'armée française et le Rwanda*. Éditions du Rocher, mars 2005.
- [5] Pierre PÉAN : *Noires fureurs, blancs menteurs. Rwanda 1990-1994. Enquête*. Mille et une nuits, novembre 2005.
- [6] Paul QUILÈS : *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994*. Assemblée nationale, rapport n° 1271, <http://www.assemblee-nationale.fr/dossiers/rwanda/rapport.asp>, 15 décembre 1998. Mission d'information de la commission de la Défense nationale et des Forces armées et de la commission des Affaires étrangères, sur les opérations militaires menées par la France, d'autres pays et l'ONU au Rwanda entre 1990 et 1994.
- [7] Didier TAUZIN : *Rwanda : je demande justice pour la France et ses soldats ! le chef de l'opération Chimère témoigne*. Ed. Jacob-Duvernet, 4 avril 2011.